



RAPPORT DE GESTION & ÉTATS FINANCIERS 2012

SOMMAIRE

Rapport de gestion	4
États financiers	10
Annexe aux comptes annuels	15
Instances	38
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	40

Rapport de gestion

1 - CONTEXTE

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégré depuis dans le Code de l'environnement modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du Code de l'environnement.

Sur les centres de stockage, l'activité s'est déroulée sans incident significatif. Toutes les mesures effectuées dans l'environnement en 2012 confirment le respect de l'ensemble des exigences réglementaires par le Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube (CSA - Centre de stockage de l'Aube).

Deux nouveaux bâtiments pour l'entreposage et le regroupement de déchets des producteurs non électronucléaires ont été mis en service en octobre 2012 sur le Cires (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage).

Concernant le projet de stockage en couche géologique profonde des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (projet Cigéo), l'Andra a signé en janvier 2012 le contrat de maîtrise d'œuvre système avec le groupement GAIYA⁽¹⁾. Ce dernier accompagne l'Agence, jusqu'en 2017, pour la conception du centre et la préparation de la demande d'autorisation de création. La première phase concernant la réalisation de l'esquisse du projet a été réalisée en 2012 et a donné lieu à une nouvelle revue de projet menée par des experts. Par ailleurs, suite à la confirmation du calendrier du projet par le Conseil de politique nucléaire du 28 septembre 2012, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie pour l'organisation du débat public sur « le projet de création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne ». La CNDP a statué le 7 novembre en décidant de confier l'organisation du débat public à une commission particulière (CPDP).

Concernant le projet de stockage des déchets FA-VL (faible activité à vie longue), l'Andra a remis au Gouvernement le 21 décembre 2012 un rapport intitulé « Étude des scénarios de gestion à long terme des déchets de faible activité massique à vie longue ».

2 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

La production de l'exercice est stable, elle s'élève en 2012 à 199,6 M€, contre 165,9 M€ en 2011.

Le résultat net dégagé est de 1,3 M€ à comparer à 2,3 M€ en 2011 et à 9,4 M€ en 2010. En l'absence de restitution de crédit d'impôt recherche (CIR), le résultat est principalement porté par l'exploitation des centres industriels (4,2 M€) et le résultat financier. À *contrario*, la collecte des déchets des producteurs non électronucléaires rencontre toujours des difficultés impor-

tantes concernant la disponibilité des différentes filières de traitement tant pour le tri/traitement/entreposage auprès de Socatri que pour l'incinération auprès de Socodei. Ces difficultés conduisent à dégrader encore l'équilibre économique de la filière qui affiche une perte de 70 % de son chiffre d'affaires (-3,4 M€).

Fin décembre 2012, la trésorerie, hors fonds dédiés non foncibles (fonds investissements d'avenir et fonds 'Recherche' pour le projet Cigéo), s'élève à 25,7 M€. Le fonds 'Recherche' dispose de 64,6 M€ à fin décembre pour le financement des études et recherches du projet Cigéo.

Toutes les charges de long terme ont fait l'objet d'une sécurisation financière selon des règles de gestion différentes en fonction de leur nature. En particulier, à fin 2012, les placements immobilisés sur le fonds dédié Andra destiné à couvrir les charges de long terme encadrées par l'article 20 s'élèvent à 38,7 M€, soit une couverture de 87 % avec la prise en compte des plus-values latentes à fin 2012 de 1,8 M€. D'autres titres immobilisés (dépôts à terme et contrats de capitalisation), valorisés à 37,6 M€ à fin 2012, visent à alimenter le fonds dédié Andra 'art 20' de telle sorte que le taux de couverture soit à plus de 100 % à mi 2016, et à sécuriser le financement des autres provisions pour risques et charges de l'Agence.

Conformément à la politique approuvée par le conseil d'administration, la gestion des actifs dédiés venant sécuriser le financement des charges nucléaires futures est réalisée en privilégiant une gestion prudente des capitaux (risque de pertes limité) au détriment du rendement potentiel, et la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans la sélection des actifs.

À fin d'année, l'effectif présent⁽²⁾ est de 572 personnes contre 535 en 2011 et 461 en 2010. En lien avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), les recrutements réalisés sur l'année 2012 (hors CDD) sont au nombre de 56, contre 90 en 2011. Il s'agit principalement des personnels assurant l'exploitation des centres de surface et l'instruction des agréments, d'un renforcement dans les métiers de l'ingénierie, sur les différentes spécialités liées aux infrastructures (réseaux en particulier) ainsi que sur la manutention des colis.

L'audit de suivi des trois certifications (qualité ISO 9001, sécurité OHSAS 180001, environnement ISO 14001) a conclu à la robustesse du système de management de la qualité de l'Agence. Ces certifications ont été renouvelées en juillet 2013.

Enfin, en matière de dialogue social, 3 accords ont été signés en 2012 avec les partenaires sociaux dont notamment le nouvel accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

(1) Groupement constitué de TECHNIP et INGEROP

(2) Hors thésards et post-doctorants.

3 - PROJET CIGÉO

Les études et travaux relatifs au projet Cigéo se poursuivent suivant les orientations fixées par la loi de programme du 28 juin 2006 et par le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

Les études d'esquisse portant sur l'ensemble du stockage Cigéo à terminaison ont été lancées début 2012 suite à la signature du contrat avec le maître d'œuvre. L'esquisse du projet a été examinée par une revue d'experts organisée sous l'égide de la DGEC entre novembre 2012 et février 2013. Une réunion 'grands témoins' a permis en mai 2013 de confirmer les grands choix techniques réalisés au cours de la phase d'esquisse.

Dans le Laboratoire souterrain, plusieurs expérimentations significatives ont été réalisées, notamment la réalisation d'une alvéole chemisée HA de 100 mètres de long pour un diamètre excavé de 75 cm. Un centre de secours a également été installé et équipé au sein du site.

Après avoir reçu l'accord du Gouvernement, l'Agence a saisi la Commission Nationale du Débat Public le 9 octobre 2012, en vue de l'organisation d'un débat public en 2013 sur « le projet de création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne : le projet Cigéo ». Le débat public se déroule de mai à décembre 2013 (avec une interruption au mois d'août).

Le projet Cigéo est actuellement financé par le fonds recherche, alimenté par une taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base. Il fait l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources et dispose de son propre compte bancaire. Ce fonds n'a pas d'impact sur le résultat de l'Agence.

Les dépenses réalisées en 2012 s'élèvent à 128,3 M€.

4 - PROJET FA-VL

Conformément au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, l'Agence a remis le 21 décembre 2012 au Gouvernement son rapport sur les scénarios de gestion étudiés pour les différents types de déchets FA-VL.

Le rapport confirme pour les déchets radifères qu'un stockage sous couverture remaniée (SCR) semble approprié pour leur gestion à long terme, avec la nécessité de réaliser des investigations géologiques sur site. Pour les autres déchets FA-VL (graphites, certains bitumes...), plusieurs scénarios de gestion sont examinés. Leur scénario de gestion optimal pourra être précisé en 2015 sur la base de la poursuite des travaux de caractérisation, de R&D sur le tri/traitement et sur la caractérisation géologique d'un site SCR pour préciser l'inventaire des déchets qui pourraient y être stockés. Le rapport propose des orientations pour la suite de la démarche de recherche de site en s'appuyant sur les recommandations du Haut Comité

pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).

Ce projet est financé par les propriétaires de déchets. L'Andra participe au financement au titre des déchets qu'elle collecte auprès des producteurs non électronucléaires, des particuliers ou lors de ses opérations sur les sites pollués orphelins.

5 - ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

L'Andra est chargée « d'assurer la gestion des centres de stockage à long terme », ce qu'elle fait dans un souci constant de rigueur afin de protéger au mieux l'homme et son environnement. C'est donc dans des conditions de sûreté très rigoureuses qu'elle fournit le meilleur service industriel possible aux producteurs de déchets. Elle a, pour cela, renforcé ses dispositifs d'écoute clients afin de mieux recueillir leurs besoins et d'adapter en conséquence ses prestations.

Les activités industrielles regroupent l'exploitation des Centres de stockage dans l'Aube, la surveillance du Centre de stockage de la Manche et les activités liées à la collecte des déchets des producteurs non électronucléaires et aux sites pollués.

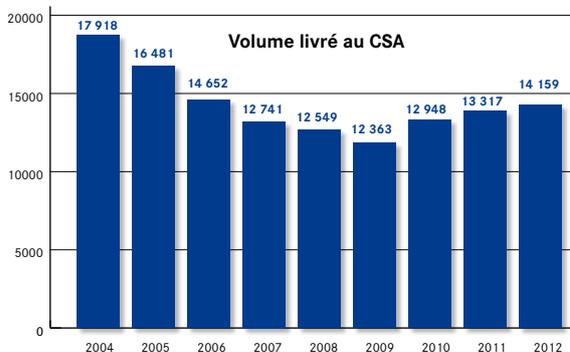
5.1 - Les centres de surface

CI2A (Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube) est l'appellation pour désigner le CSA (anciennement Centre de Stockage des déchets de Faible et Moyenne activité à vie courte : CSFMA) et le Cires qui regroupe le Centre de Stockage des déchets de Très Faible Activité (CSTFA) et les nouveaux bâtiments d'entreposage et de regroupement. Ces centres de surface sont financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA

L'année 2012 a été marquée par une très forte activité de l'atelier de compactage avec plus de 24 500 fûts compactés (soit deux fois plus que les années antérieures). Cette hausse résulte de l'arrêt de l'exploitation de l'incinérateur de Centraco suite à l'accident survenu en septembre 2011, dans la mesure où le compactage a été la principale alternative retenue par les producteurs pour traiter leurs déchets incinérables. Le niveau d'activité exceptionnel du CSA a porté à 3,8 M€ le résultat du centre.

À fin 2012, 267 500 m³ ont été stockés sur le CSA depuis sa mise en service, soit 27 % de la capacité autorisée.

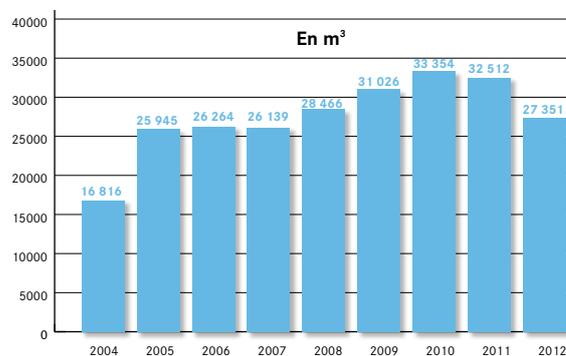


En 2012, 33 ouvrages de la tranche 8 ont été réceptionnés, dont 2 sont déjà en cours de remplissage.

Aucun événement ou incident n'a été déclaré en 2012 et la surveillance de l'environnement a confirmé l'absence d'impact des activités du centre sur l'environnement. Les rejets ont été limités en 2012 à quelques pourcents des autorisations réglementaires.

Activité de stockage de déchets de très faible activité sur le Cires

Le stockage des déchets TFA est destiné à accueillir principalement les déchets issus du démantèlement des installations nucléaires de base. En 2012, un infléchissement des livraisons a été constaté (27 351 m³ de déchets ont été livrés par les producteurs, contre 32 512 m³ en 2011) du fait notamment de retards pris dans les chantiers de démantèlement des installations nucléaires des producteurs.



Le volume global de déchets TFA stockés s'élève à fin 2012 à 227 448 m³, soit 35 % de la capacité autorisée du centre.

On notera enfin que l'activité des installations de traitement (presses et station de solidification) est restée faible en 2012 (4 443 m³).

L'alvéole n°12 fermée en septembre a permis de stocker 26 930 m³ de déchets avec une densité de 1,07.

Du fait du très faible niveau d'activité, le résultat du centre est déficitaire (-0,3 M€).

Activité de surveillance du Centre de stockage de la Manche

Plus de 500 000 m³ de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le centre est officiellement entré en phase de surveillance suite à la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

La convention de financement du centre concerne les activités récurrentes de surveillance du centre, les études à mener pour répondre aux recommandations de l'Autorité de Sécurité Nucléaire et les divers travaux et études sur la couverture définitive pour en assurer la pérennité.

Outre les actions habituelles de surveillance, l'année 2012 a été utilisée à la préparation des travaux à réaliser sur le centre pour rendre la couverture plus pérenne.

5.2 - Producteurs non électronucléaires

La collecte de déchets avec exutoire final au travers du « guide d'enlèvement »

Cette activité, qui ne relève pas d'un financement public, consiste à prendre en charge les déchets du secteur « hospitalo-universitaire » sur la base d'un tarif devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. Malgré les augmentations de tarifs de ces dernières années, les prix restent inférieurs à l'évolution des coûts de revient de l'activité liés aux difficultés rencontrées sur Socatri et Socodei.

Les volumes traités à Socatri (tri/traitement) et à Socodéi (incinération) sont nettement inférieurs à la prévision initiale. Or ces contrats comportent une part de frais fixes importante. Cela se traduit par une augmentation significative des coûts de traitement unitaires des déchets collectés qui devront en plus supporter des coûts d'attente de traitement.

Le résultat de l'activité est déficitaire à -2,8 M€ (contre -1,8 M€ en 2011) au regard d'un chiffre d'affaires de 3,1 M€. Ce déficit s'explique notamment par le faible niveau de traitement et l'arrêt de l'activité d'incinération à la suite de l'incident de septembre 2011 à Socodei. Parallèlement, ces difficultés ont nécessité une mobilisation interne importante consacrée à la recherche de solutions d'entreposage temporaires et d'alternatives ou de nouveaux prestataires pour l'incinération.

Un plan d'actions est actuellement en cours pour améliorer la situation financière de la filière. Outre l'augmentation des tarifs, ce plan intègre également la recherche d'optimisations, notamment en faisant en sorte de mieux maîtriser les outils et installations nécessaires à cette filière. La mise en service des bâtiments de regroupement et d'entreposage sur le Cires fin 2012 est le premier élément de réponse à cette problématique.

La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FA-VL/MA-VL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques, elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium, et les paratonnerres. Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent à un stockage sur le futur centre FA-VL (déchets de type radifère). Dans une moindre mesure, certains déchets sont également orientés vers un stockage MA-VL, c'est le cas notamment de certaines sources scellées ou d'ORUM (objets radioactifs à usage médical).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif). En 2012, cette activité est déficitaire (-0,8 M€) suite à la révision des scénarios de gestion future de ces déchets entraînant une révision des provisions correspondantes.

Les sites pollués et dossiers particuliers

Le traitement des sites les plus importants en termes d'engagements financiers et d'enjeux sanitaires et environnementaux est engagé sur la base d'une stratégie claire et partagée par la CNAR, à savoir la friche d'Orflam-Plast, le site d'Isotopchim ainsi que le reconditionnement des terres de Bayard entreposées à Cadarache.

L'opération « diagnostic radium » a été lancée en octobre 2010 : elle consiste à diagnostiquer des sites sur lesquels du radium a été manipulé au début du XX^e siècle dans des quantités peu significatives, et à les assainir si la pollution est avérée. L'opération est pilotée par l'ASN, sous la responsabilité des préfets de région, et avec l'appui de la CNAR.

Au total, 84 sites vont être diagnostiqués en Ile-de-France. La majorité d'entre eux, sont situés à Paris et dans 3 départements de la petite couronne. Cette opération est majoritairement financée par la subvention « grenelle ».

La phase de préparation des chantiers s'avère plus longue que prévue compte tenu de la multitude des intervenants. Cette phase intègre les opérations de caractérisation ainsi que l'élaboration des conventions avec les responsables de sites.

L'Inventaire national

Cette activité, financée par le biais des subventions publiques⁽³⁾ consiste à éditer tous les 3 ans une publication complète de l'inventaire des déchets radioactifs présents sur le territoire national. L'année 2012 a vu la publication d'une nouvelle édition de l'Inventaire avec un périmètre élargi pour intégrer les demandes du PNGMDR. Véritable outil de gestion des déchets radioactifs en France, l'Inventaire permet de connaître et de recenser en toute transparence les matières et les déchets radioactifs, en présentant l'état de leurs stocks au 31 décembre 2010, leurs localisations sur le territoire ainsi qu'une information structurée en fonction de leurs filières de gestion. L'édition 2012 donne une évaluation prospective, avec des prévisions sur les quantités de déchets pour 2020, 2030 et jusqu'à fin de vie du parc actuel en lien avec les hypothèses sur la politique énergétique de la France à ces échéances.

(3) DGEC (programme 174) au titre des missions d'intérêt général de l'Andra et plus marginalement par une subvention de la DGPR (programme 181) au titre du Grenelle de l'environnement.

6 - SUBVENTIONS PUBLIQUES

Une subvention a été allouée à l'Andra au titre du Grenelle de l'environnement pour un montant de 1,8 M€ en 2012 dans le cadre du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ». Cette subvention sera consacrée essentiellement à l'opération « diagnostic radium » jusqu'en 2014 et à certains sites pollués (Charvet et Orflam pour les ouvrages hydrauliques).

Par ailleurs, l'Andra reçoit également une subvention du programme 174 « Énergie et après-Mines » au titre de ses missions d'intérêt général qui permet notamment le financement de l'Inventaire national et de l'assainissement de sites pollués historiques. La subvention reçue en 2012 s'est élevée à 2 M€.

7 - INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Cette activité est réalisée dans le cadre de la convention signée entre l'État et l'Andra en 2010 pour un montant initial de 100 M€. Les projets pressentis pour un financement doivent contribuer au développement de nouvelles technologies en matière de traitement des déchets radioactifs et participer ainsi à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France.

Une convention État-ANR « Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » a été signée le 31 janvier 2012, réduisant de 25 M€ le montant prévu initialement.

Le projet de traitement des déchets chimiques/organiques a été validé en 2012. Il a fait l'objet, le 27 novembre 2012, d'une décision du Premier Ministre autorisant l'Andra à contractualiser avec Areva sur le projet de développement d'un procédé d'incinération/vitrification par voie plasma dans la limite d'une participation des investissements d'avenir à hauteur de 19,7 M€.

8 - ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Cette activité consiste essentiellement en la valorisation de l'expertise de l'Agence sachant que, par ailleurs, l'Agence s'implique fortement dans les activités institutionnelles et les groupes internationaux qui permettent notamment d'échanger sur les bonnes pratiques. L'activité commerciale sur contrats est légèrement bénéficiaire. L'Agence travaille principalement avec la Corée du Sud, le Japon et les autres pays de l'Union européenne.

9 - SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES CHARGES NUCLÉAIRES FUTURES

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, modifiée par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret n°2007-243 du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à la « sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet d'une constitution « d'actifs dédiés » afin de garantir le financement de ces obligations futures.

L'article 20 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 introduit un dispositif dérogatoire autorisant les exploitants nucléaires à prolonger de cinq ans, soit jusqu'en 2016, l'échéance de constitution des actifs dédiés, sous réserve de remplir certaines conditions. Une couverture minimale de 75 % des provisions est cependant exigée dès maintenant.

9.1 - Situation de l'Agence au regard des dispositions réglementaires

En M€	2012
Valeur comptable des parts du FCP Andra	38,7
Plus-values latentes du FCP Andra	1,8
<i>Valeurs liquidatives du FCP Andra (1)</i>	40,5
Actif quote-part producteurs	12,0
Actif quote-part État	7,6
<i>Actifs quote-part tiers (2)</i>	19,5
Total actif	60,0
Provisions pour charges de long terme (quote-part Andra)	27,0
Provisions pour charges de long terme (quote-part tiers)	12,0
Provisions pour charges de long terme (quote-part État)	7,6
Total passif	46,6

(1) Les actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra » agréé par l'Autorité des Marchés en 2011. À fin 2012, la répartition des actifs le composant est de 56 % de titres d'entreprises, 38 % de titres gouvernementaux et 6 % d'actions et sa valeur de réalisation de 40,5 M€ (dont 1,8 M€ de plus-values latentes).

(2) En l'absence de créance formalisée à ce jour envers les producteurs et l'État, les actifs 'quotes-parts tiers' ne sont pas utilisés comme actifs dédiés.

À fin 2012, le taux de couverture des provisions s'élève à 87 % (soit 40,5 M€ rapportés à 46,6 M€).

9.2 - Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs

Le conseil d'administration de l'Agence a approuvé à l'unanimité le 3 mai et le 13 décembre 2012 les modifications apportées sur la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme, au regard de la crise de la dette.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture permettant de combiner au mieux une espérance de rendement suffisante pour couvrir les flux prévisionnels des passifs avec un risque limité de perte en capital et un degré de liquidité suffisant.

L'Agence s'appuie sur une expertise financière pour examiner la stratégie d'allocation optimale des actifs de couverture et mettre en œuvre une gestion dynamique du portefeuille, dans le respect des limites réglementaires fixées par instrument et des objectifs de rendement/risque et règles de placement fixées dans la politique.

La situation et l'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants sont décrites dans la note 23 de l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

- la poursuite de l'assainissement des sites de l'opération « diagnostic radium » ;
- le lancement des appels à projets dans le cadre des investissements d'avenir ;
- le développement de l'activité commerciale en France et à l'international.

Les perspectives financières pour 2013 restent tendues compte tenu de l'absence de crédit d'impôts en faveur de la recherche et des incertitudes pesant sur la filière de prise en charge des déchets des producteurs hors électronucléaire. Des incertitudes pèsent également sur l'activité de stockage de déchets TFA du fait d'une éventuelle sous-activité. Enfin, les résultats des études sur les solutions de gestion des déchets FA-VL, ou l'infirmité de cet exutoire pour certains types de déchets (paratonnerres), pourraient conduire à nécessiter une révision des provisions de l'Andra.

10 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE L'AGENCE

Les principaux objectifs pour l'année 2013 sont :

- la mise à jour du chiffrage du stockage Cigéo sur la base des études d'esquisse ;
- la mise en œuvre du plan de redressement de la filière des producteurs non électronucléaires ;

États financiers au 31 décembre 2012

Nota : Les états financiers, après approbation du Conseil d'administration, font l'objet d'une publication et sont accessibles sur le site internet de l'Agence.

1.1 Compte de résultat, bilan

1.1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	177 613	147 706	
Production stockée	-1 917	2 154	
Production immobilisée	23 896	16 068	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	199 593	165 929	01
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 353	4 542	02
Variation des stocks	16	-39	
Autres achats et charges externes	126 539	91 982	03
VALEUR AJOUTÉE	71 685	69 444	
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement	8 112	9 306	04
Impôts, taxes et versements assimilés	21 828	20 334	05
Charges de personnel	51 222	45 980	06
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 747	12 435	
Dotations d'exploitation			07
Sur immobilisations	14 215	11 978	
Sur actif circulant	126	99	
Pour risques et charges	8 492	6 386	
Reprises d'exploitation			07
Sur immobilisations	0	0	
Sur actif circulant	9	55	
Pour risques et charges	8 273	3 984	
Autres produits	5 871	5 600	08
Transferts de charges	1 677	104	
Autres charges	424	313	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-680	3 401	
Produits financiers	4 046	840	
Charges financières	1 819	1 400	
RÉSULTAT FINANCIER	2 227	-559	09
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 548	2 842	
Produits exceptionnels	7 624	5 977	
Charges exceptionnelles	7 900	6 328	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-276	-351	10
Impôt sur les bénéfices	0	223	11
RÉSULTAT NET	1 271	2 268	

1.1.2 Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DÉPRÉCIATION	NET AU 31/12/2012	NET AU 31/12/2011	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	16 894	9 303	7 591	2 683	12
Immobilisations corporelles	625 084	332 655	292 428	275 040	12
Immobilisations financières	76 469	0	76 469	51 287	13
ACTIF IMMOBILISÉ	718 447	341 958	376 489	329 010	
Stocks et en-cours	24 754	635	24 119	26 033	14
Avances et acomptes versés	811	0	811	169	
Créances clients	14 248	241	14 006	13 504	15
Autres créances	209 255	5	209 250	196 546	16
Valeurs mobilières de placement	86 935	0	86 935	107 842	17
Disponibilités	83 683	0	83 683	115 818	17
Charges constatées d'avance	5 992	0	5 992	5 823	18
ACTIF CIRCULANT	425 678	882	424 796	465 735	
Écarts de conversion actif	0		0	2	
TOTAL GÉNÉRAL	1 144 126	342 840	801 285	794 747	

PASSIF (en milliers d'euros)	NET AU 31/12/2012	NET AU 31/12/2011	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	57 256	54 987	19
Résultat de l'exercice	1 271	2 268	
Subventions d'investissement	43 600	48 325	20
Provisions réglementées	98 855	97 142	21
Avances conditionnées	204 204	204 292	22
RESSOURCES PROPRES	405 186	407 014	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 320	76 201	23
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	18 990	23 358	24
Emprunts-dettes financières divers	833	671	25
Avances et acomptes reçus	4 191	3 923	26
Dettes fournisseurs	49 909	32 065	27
Dettes fiscales et sociales	16 553	15 768	28
Dettes sur immobilisations	6 350	4 218	27
Autres dettes	126 329	156 951	29
DETTES	223 156	236 954	
Produits perçus d'avance	93 622	74 578	30
Écarts de conversion passif	1	0	
TOTAL GÉNÉRAL	801 285	794 747	

1.2 Flux de trésorerie et tableau de financement

1.2.1 Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Hors fonds dédiés	Fonds dédiés		Au 31/12/2011
			Invest. d'avenir	Projet Cigéo	
Trésorerie à l'ouverture	215 052	48 742	99 996	66 315	232 537
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	11 539	15 163	0	-3 624	41 405
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-60 206	-37 138	-25 000	1 932	-57 644
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 088	-1 088	0	0	-1 246
Trésorerie à la clôture	165 298	25 679	74 996	64 623	215 052

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
Résultat net	1 271	2 268
Amortissements et provisions	16 814	16 651
Plus-ou moins-values sur cessions	701	832
Subventions d'investissement virées à résultat	-4 749	-4 620
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-5 841	-5 425
Capacité d'autofinancement (C.A.F.)	8 195	9 706
(Augmentation)/diminution des stocks et en cours	1 913	-2 194
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation	-12 380	6 621
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation	13 811	27 272
A - TRÉSorerIE PROVENANT (AFFECTÉE) À L'EXPLOITATION	11 539	41 405
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-37 737	-20 981
Acquisition d'immobilisations financières	-22 067	-51 156
Cession ou réduction d'immobilisations	2 757	65
Financement des dépenses d'investissement	22 800	16 086
Investissements d'avenir	-25 000	0
Autres fonds propres	25	934
(Augmentation)/diminution des créances sur immobilisations	-3 116	0
Augmentation/(diminution) des dettes sur immobilisations	2 132	-2 592
B - TRÉSorerIE PROVENANT (AFFECTÉE) AUX INVESTISSEMENTS	-60 206	-57 644
Augmentation/(diminution) des dettes financières	162	4
Augmentation/(diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
C - TRÉSorerIE PROVENANT (AFFECTÉE) AU FINANCEMENT	-1 088	-1 246
D - VARIATION DE TRÉSorerIE (A+B+C)	-49 755	-17 485
E - TRÉSorerIE À L'OUVERTURE	215 052	232 537
F - TRÉSorerIE À LA CLÔTURE (D+E)	165 298	215 052

1.2.2 Tableau de financement (en milliers d'euros)

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et les ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence.

Les fonds dédiés se rapportent :

- au fonds Recherche, créé à l'article L.542-12-1 du Code de l'environnement ;
- aux investissements d'avenir, en application de la convention État/Andra publiée au *Journal officiel* du 15 août 2010. Ce fonds est géré sur un compte ouvert au trésor public, selon arrêté.

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2012	Hors fonds dédiés	Fonds Dédiés		AU 31/12/2011
			Invest. d'avenir	Projet Cigéo	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	37 737	15 010	0	22 727	20 981
Acquisition d'immobilisations financières	22 067	22 065	0	2	51 156
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-2 215	-3 833	0	1 619	-29 991
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0	1 250
Autres emplois	25 073	-17	25 000	90	1 100
I - TOTAL DES EMPLOIS	83 913	34 475	25 000	24 438	44 496
Capacité d'autofinancement	8 195	8 195	0	0	9 706
Cessions	2 757	2 757	0	0	65
Fonds propres	25	25	0	0	934
Autres ressources	23 180	435	0	22 745	16 307
II - TOTAL DES RESSOURCES	34 157	11 412	0	22 745	27 012
EXCÉDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I - II)	-49 755	-23 063	-25 000	-1 693	-17 484

Variation du FONDS DE ROULEMENT	-51 970	-26 896	-25 000	-74	-47 475
Variation du BESOIN (+) ou DÉGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-2 215	-3 833	0	1 619	-29 991
Variation de la TRÉSORERIE	-49 755	-23 063	-25 000	-1 693	-17 484
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	90 229	15 325	74 997	-92	142 199
Niveau du BESOIN (+) ou DÉGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-75 069	-10 354	0	-64 715	-72 855
Niveau de la TRÉSORERIE	165 298	25 679	74 997	64 623	215 052

(En milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2-1	Solde
Variation « EXPLOITATION »				
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours		1 913		
Avances et acomptes versés sur commandes	642			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	502			
Autres créances d'exploitation	11 390			
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes		268		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 846		
Autres dettes d'exploitation	4 296			
A - Variation nette « exploitation »	16 830	20 028	3 198	32 583
Variation « HORS EXPLOITATION »				
Variation des autres débiteurs	3 116			
Variation des autres créditeurs		2 132		
B - Variation nette « hors exploitation »	3 116	2 132	-983	-2 592
TOTAL A + B :				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou				
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			2 215	29 991
VARIATION « TRÉSORERIE »				
Variation des disponibilités		52 878		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 122			
C - Variation nette « Trésorerie »	3 122	52 878	49 755	17 484
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT global (Total A + B+ C) Emploi net ou Ressource nette			51 970	47 475

Annexe aux comptes annuels

1.3 Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2012 ont été établis en application des normes, des principes et des méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999) et des dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 pris en application de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

1.3.1 Options, exceptions

1.3.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement CRC 2004-2006, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Au cas particulier des projets, les dépenses sont comptabilisées en charges pendant la phase d'esquisse et immobilisées à compter de la phase d'avant-projet détaillé.

Concernant les réserves foncières

Les réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence sont constitutives d'un droit comptabilisé en immobilisations incorporelles, l'option d'acquisition pouvant être levée ultérieurement en vue de disposer des emprises foncières nécessaires aux futurs centres de stockage.

Concernant les actifs de démantèlement

Ils sont inscrits en immobilisations corporelles et correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- la quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée;
- la quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

Amortissements économiques

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

Pour le centre de stockage de l'Aube (CSA)

Les installations font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

Pour le Laboratoire souterrain (LS)

L'ouvrage a été considéré comme « une installation à caractère spécifique » en raison de son usage spécifique tel que défini par l'article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret.

- L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999, était valable jusqu'au 31 décembre 2006 et avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2011, suite au décret du 23 décembre 2006.
- Le décret n° 2011-1910 du 20 décembre 2011 autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31 décembre 2030.

La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative est considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

Amortissements dérogatoires

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens, apprécié sur des bases techniques. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code général des impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée résultant des usages retenue par l'Agence est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale retenue en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale ;
- en regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou des circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (Cires), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

Concernant les réserves foncières acquises par l'Agence ou pour le compte de l'Agence, un amoindrissement de la valeur est constaté pour les terrains boisés et les forêts destinés à être probablement échangés, dès lors que leur valeur d'échange devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Financement des investissements

Concernant les investissements des centres de stockage :

- jusqu'au 31 décembre 1998, les financements reçus des producteurs ont été enregistrés en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent ;
- à compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et sur le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs :

- les financements ont été enregistrés, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage profond ;
- à compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

1.3.1.2 Immobilisations financières

Valorisation des actifs financiers

Les titres immobilisés par l'Agence sont comptabilisés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ils se composent :

- d'un Fonds commun de placement Andra valorisé au coût historique de souscription des parts. Ce fonds est destiné à financer les provisions pour charges de long terme de l'Agence relevant de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 ;
- de placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme), valorisés à leur coût historique, majorés des intérêts courus à la clôture. Ces placements sont destinés notamment à financer les provisions pour charges non sécurisées par le FCP Andra.

Dépréciation des actifs financiers

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions, d'OPCVM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

1.3.1.3 Stock en cours

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres de l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

1.3.1.4 Traitement comptable du fonds recherche

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et sur le stockage en couche géologique profonde

des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue sont les suivants :

- enregistrement du produit du fonds recherche en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ce fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) dite « de recherche », est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature ;
- report du solde débiteur ou créateur du fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

1.3.1.5 Traitement comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle a attribué 100 M€ à l'Andra pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette générale des finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la législation fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention entre l'État-ANR a été signée le 31 janvier 2012 en vue de redéployer 25 M€ des crédits confiés à l'Andra (au titre de l'action 3 du programme « Nucléaire de demain ») au profit de l'ANR. Ces fonds vont permettre de financer un programme destiné à conduire des recherches complémentaires en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, suite à l'accident nucléaire de Fukushima.

1.3.1.6 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

1.3.1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

À la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP-SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

1.3.1.8 Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n° 2004-06 et de l'avis n° 2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

1.3.1.9 Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré par prudence comme un acquis comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés, et non au cours de celui ayant supporté les charges de recherche.

Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en « autres produits » d'exploitation.

1.3.2 Informations complémentaires

1.3.2.1 Vérifications en cours ou instruites

Une notification de redressement portant sur l'application de la législation de Sécurité sociale, d'assurance chômage et de la garantie des salaires au titre des exercices 2008 à 2010 a été adressée à l'Agence en novembre 2011.

L'Agence contestant cinq des sept chefs de redressement, un recours a été déposé en janvier 2012 devant la Commission de Recours Amiable, puis en février 2013 auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

1.3.2.2 Liste des principales abréviations.

CSA	Centre de stockage de l'Aube.
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de regroupement des déchets de très faible activité.
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CSA + Cires).
CSM	Centre de stockage de la Manche.
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne.
LS	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne.
ETe	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne).
Cigéo	Centre industriel de stockage géologique des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

1.4 Notes au compte de résultat

En milliers d'euros (K€)

Note 1 : Production de l'exercice par activité

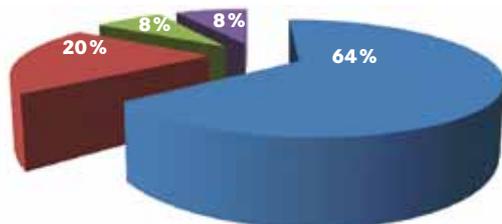
La progression de la production de l'exercice 2012 est en lien direct avec l'activité croissante de Cigéo.

En K€	2012	2011
Activités de recherche		
Cigéo	126 715	94 547
FA-VL	2 753	1 801
Activités industrielles		
Centres de surface	62 111	62 774
Non électronucléaire	5 592	5 257
Autres activités	2 422	1 549
TOTAL	199 593	165 928

L'activité Cigéo est financée principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche ». La production de l'exercice 2012 inclut le versement de 117 494 K€ (118 999 K€ en 2011), complété du report de l'exercice antérieur de 52 488 K€, diminué du montant restant à consommer de 43 615 K€ (dont 42 610 K€ affectés à ce poste).

Répartition 2012 des activités industrielles

CSA Cires CSM Non électronucléaire



Les autres activités se rapportent notamment à l'activité internationale, avec une production en progression (1 677 K€ en 2012, contre 1 007 K€ en 2011).

Note 2 : Achats et charges externes

Ce poste se rapporte principalement aux achats destinés à la construction des ouvrages du CSA (1 187 K€ en 2012, contre 3 807 K€ en 2011).

Note 3 : Autres achats et charges externes

L'augmentation de ce poste porte principalement sur la sous-traitance (92 095 K€ en 2012, contre 64 029 K€ en 2011).

En K€	2012	2011
Achats non stockés de matières et fournitures	5 303	4 427
Sous-traitance	92 095	64 029
Primes d'assurance	2 901	1 505
Etudes et recherches	7 787	6 756
Personnel extérieur à l'entreprise	367	509
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 441	1 433
Déplacements, missions et réceptions	1 950	1 566
Autres achats et charges externes	13 695	11 757
TOTAL	126 539	91 982

L'augmentation de la sous-traitance porte principalement sur les programmes d'études du projet Cigéo (65 871 K€ en 2012, contre 39 738 K€ en 2011).

Les primes d'assurance incluent les dotations relatives au contrat d'assurance collectif destiné à couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière (2 146 K€ en 2012).

Les autres achats et charges externes se rapportent notamment aux travaux d'entretien et réparations (6 819 K€ en 2012).

Note 4 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	2012	2011
Subvention DGEC	2 731	4 055
Subvention DGPR	1 813	2 129
Subventions d'investissement	2 621	2 448
Autres subventions	947	675
TOTAL	8 112	9 307

La subvention DGEC destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (Inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2012 pour 3 963 K€, a été versée à hauteur de 50% soit 1 981 K€.

Le montant consommé au titre de 2012 s'élève à 2 731 K€ et le reliquat restant à consommer inscrit au passif du bilan est de 2 904 K€.

La subvention DGPR destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, entrant dans le cadre du programme « prévention des risques », a été attribuée et versée en 2012 à hauteur de 1 800 K€. Le montant de 1 831 K€ consommé sur 2012 (dont 18 K€ en investissements) concerne principalement les actions portant sur l'opération diagnostic radium. Le reliquat restant à consommer à fin 2012 est de 5 803 K€.

Les subventions d'investissement 2012 sont reprises en résultat à hauteur de 2 621 K€, au rythme de l'amortissement économique des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).

Les autres subventions obtenues en 2012 se rapportent pour 699 K€ à des subventions entrant dans le cadre des programmes européens.

Note 5 : Impôts, taxes et versements assimilés

En K€	2012	2011
Taxes sur les salaires	3 543	3 510
Taxes sur les installations nucléaires	8 281	8 922
Autres impôts et taxes	10 004	7 903
TOTAL	21 828	20 335

La variation de ce poste intègre, d'une part, une réduction de 1 083 K€ de la taxe INB du CSM (en application d'un abattement de 50% introduit par le décret n° 2011-1935 du 22 décembre 2011), et, d'autre part, une augmentation de la taxe de stockage de 440 K€ (en application de la LFR 2012 fixant le coefficient multiplicateur de la taxe de stockage à 1,3).

Ce poste est composé principalement de la taxe foncière et contribution économique territoriale. Cette dernière intègre en 2011 un dégrèvement supplémentaire obtenu au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée 2010, non provisionné en 2010.

Note 6 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont en progression de 11 % par rapport à 2011 :

En K€	2012	2011
Salaires et traitements	34 279	31 037
Charges sociales	15 228	13 468
Autres charges de personnel	1 715	1 475
TOTAL	51 222	45 980

Accords en vigueur

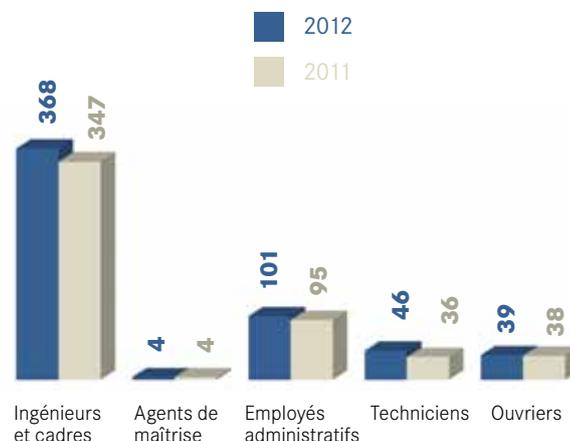
Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 16 juin 2011 pour la période 2011-2013, une prime d'intéressement brute de 1 184 K€ a été provisionnée au titre de l'exercice 2012 (contre 1 168 K€ en 2011).

Concernant l'accord relatif à la formation professionnelle, le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation s'élève à 38 300 heures au 31 décembre 2012 (contre 35 765 heures à fin 2011).

Effectif mensuel moyen (hors thésards)

L'effectif mensuel moyen (hors thésards) a progressé de 7% en 2012 (558 en 2012, contre 520 en 2011).

Cet accroissement vise à répondre principalement aux ressources nécessaires à l'avancement du projet Cigéo.



Note 7 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Dotations		Reprises	
	2012	2011	2012	2011
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	12 894	11 977		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	1 321	1		
TOTAL dotations et reprises sur immobilisations	14 215	11 978	0	0
Dépréciation des stocks et en-cours	39	38	5	5
Dépréciation des créances clients	87	61	4	50
TOTAL dotations et reprises sur actif circulant	126	99	9	55
Provisions pour				
• risques	2 270	1 773	5 308	827
• charges	6 222	4 613	2 964	3 157
TOTAL dotations et reprises aux provisions	8 492	6 386	8 272	3 984

Les dépréciations aux immobilisations dotées en 2012 à hauteur de 1 321 K€ correspondent à la perte de valeur attendue des réserves foncières acquises en direct ou pour le compte de l'Agence.

Les dotations aux provisions pour risques de l'exercice 2012 portent sur des aléas relatifs aux filières industrielles (notamment sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets non électronucléaires collectés par l'Agence) et les reprises sur des risques de contentieux prescrits ou annulés par voie judiciaire.

Les variations sur l'exercice des provisions pour charges se rapportent principalement à l'actualisation des hypothèses d'évaluation des charges de long terme des déchets collectés au sein de la filière non électronucléaire.

Note 8 : Autres produits

En K€	2012	2011
Financement des investissements	5 862	5 366
Crédit d'impôt recherche	0	223
Autres	9	11
TOTAL	5 871	5 600

La reprise en résultat des investissements financés par les producteurs est effectuée au rythme des amortissements économiques correspondants (cf. principes comptables). Au titre de 2012, 4 465 K€ se sont rapportés au Centre de Meuse/Haute-Marne.

Concernant le crédit d'impôt recherche, aucune imputation n'a été faite en 2012, en l'absence d'encaissement de ce crédit, ou de charge d'impôt (223 K€ ont été utilisés en 2011 pour le paiement de l'impôt dû).

Note 9 : Résultat financier

En K€	2012	2011
Revenus des titres immobilisés	3 115	0
Revenus des VMP	521	768
Reprise sur provisions	2	8
Transfert de charge	406	53
Différences positives de change	2	12
TOTAL PRODUITS	4 046	841
Dotations financières aux provisions	0	2
Désactualisation des provisions	1 074	595
Intérêts et charges assimilées	722	787
Différences négatives de change	23	16
TOTAL CHARGES	1 819	1 400
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	2 227	(559)

Les revenus des titres immobilisés inscrits en 2012 à hauteur de 3 115 K€ se rapportent aux intérêts courus accumulés depuis la souscription des contrats de capitalisation. Le rendement moyen, net des frais de gestion, est de 2,9% sur 2012 (dont 2,7% garantis) et de 3,2% sur les 48 derniers mois.

Les revenus des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1 519 K€ en 2012, dont 1 009 K€ de placements sur le fonds recherche neutralisés (cf. options comptables).

Le rendement moyen des placements de l'Andra en valeurs mobilières est de 1,23 % sur 2012 (1,10 % sur les 48 derniers mois et 2,23 % sur les 10 dernières années).

Les charges d'intérêts se rapportent principalement à l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du Cires (717 K€ en 2012, contre 779 K€ en 2011).

Les charges de désactualisation des provisions valorisées pour 1 074 K€ en 2012 incluent la quote-part du démantèlement du CSA à la charge des producteurs, pour lequel un transfert de charge a été constaté à hauteur de 40 K€.

Note 10 : Résultat exceptionnel

En K€	2012	2011
Sur opérations de gestion	40	18
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 757	27
Financement des investissements	2 107	2 232
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 714	3 271
Autres produits exceptionnels	6	429
TOTAL PRODUITS	7 624	5 977
Sur opérations de gestion	15	458
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3 458	860
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 427	5 010
TOTAL CHARGES	7 900	6 328
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(276)	(351)

Note 11 : Impôt sur les bénéfices

En application de la loi de finances pour 2012, aucune charge d'impôt n'est due au titre de l'exercice 2012.

Les crédits d'impôts recherche déposés en 2011-2012 et non utilisés pour le paiement de l'impôt s'élèvent à 25 174 K€.

1.5 Notes au bilan

En milliers d'euros (K€)

1.5.1 Bilan actif

Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2012	2011	Variation		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Immobilisations incorporelles	16 894	10 621	5 246	156	1 183
Terrains, agencements et aménagements	34 716	33 491	1 204	0	21
Constructions, agencements et aménagements (*)	193 620	185 377	7 384	258	1 117
Installations à caractère spécifique	289 270	271 711	8 778	53	8 834
Matériel et outillage, agencements	78 621	77 195	913	201	714
Installations générales, agencements	214	200	14	0	0
Matériel de transport	1 412	1 372	44	4	0
Matériel de bureau et informatique	7 514	6 861	871	357	139
Emballages récupérables	24	24	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	19 693	19 144	15 525	2 968	-12 008
Immobilisations corporelles	625 084	595 375	34 733	3 841	-1 183
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	<i>3 045</i>	<i>1 894</i>	<i>1 162</i>	<i>11</i>	
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers</i>	<i>11 968</i>	<i>10 888</i>	<i>1 080</i>		
<i>(*) dont actif quote-part État</i>	<i>7 556</i>	<i>7 556</i>			
TOTAL	641 978	605 996	39 979	3 997	0

Les immobilisations incorporelles à fin 2012 se rapportent aux logiciels à usage interne (11 730 K€), aux réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence (5 059 K€) ainsi qu'au rachat de l'activité de production des étiquettes pour le secteur nucléaire (105 K€).

Les investissements réalisés sur l'exercice 2012, hors actifs de démantèlement, s'élèvent à 37 737 K€ (dont 22 727 K€ financés par la taxe recherche et 14 919 K€ financés sur fonds propres). Ces derniers ont permis de financer notamment l'achèvement de la construction de l'installation d'entreposage-regroupement au Cires (3 644 K€ en 2012), ainsi que la constitution de nouvelles réserves foncières visant à disposer des surfaces nécessaires à l'implantation des futurs centres de stockage.

Au 31 décembre 2012, les investissements bruts cumulés dédiés à l'activité des centres en exploitation s'élèvent à 219 701 K€ pour le CSA et 37 302 K€ pour le Cires. Ceux affectés au projet Cigéo s'élèvent à 325 527 K€ au 31 décembre 2012, dont 117 128 K€ financés par le fonds recherche depuis 2007.

Les actifs de démantèlement constitués à fin 2012 en contrepartie des coûts de dépose et de démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 12 208 K€ pour le CSA (dont 11 968 K€ de « quote-part tiers ») et 2 805 K€ pour le Cires.

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges. La valeur des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2012 s'élève à 19 693 K€, dont 19 532 K€ pour le projet Cigéo.

Amortissement et dépréciation en K€	2012	2011	Variation	
			Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	9 303	7 937	1 366	0
Terrains, agencements et aménagements	7 046	6 032	1 014	0
Constructions, agencements et aménagements (*)	70 521	66 697	4 319	495
Installations à caractère spécifique	219 923	215 103	4 871	51
Matériel et outillage, agencements	29 475	27 122	2 415	62
Installations générales, agencements	179	165	14	0
Matériel de transport	913	850	64	1
Matériel de bureau et informatique	4 574	4 342	586	354
Emballages récupérables	24	24	0	0
Immobilisations corporelles	332 655	320 335	13 283	963
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	560	490	70	
(*) dont actifs de démantèlement quote-part État	7 556	7 556		
TOTAL	341 958	328 272	14 649	963

Amortissements économiques des immobilisations

- Les immobilisations du CSA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 12 354 m³ en 2012, soit 267 596 m³ stockés depuis la mise en exploitation du centre, pour une capacité totale de 1 040 950 m³;
- Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon le décret n° 2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables);
- Les actifs de démantèlement à la charge de l'Agence sont amortis suivant le mode linéaire, sur la durée d'exploitation des sites (67 K€ pour le Cires).

Dépréciations des immobilisations

- Dépréciation du terrain d'emprise du Cires dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés. La dépréciation de 95 K€ à fin 2012 se rapporte à 227 448 m³ de déchets stockés depuis la mise en exploitation, pour une capacité réglementaire de 650 000 m³.
- Dépréciation des réserves foncières destinées à être revendues ou échangées en vue de disposer d'une emprise foncière adéquate à l'implantation des futurs centres de stockage pour tenir compte des marges du marché. La dépréciation de 1 311 K€ ramène la valeur de ces actifs à leur valeur vénale probable compte tenu l'objectif;
- Dépréciation de l'actif quote-part État pour sa totalité, soit 7 556 K€, en l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

Note 13 : Immobilisations financières

Valeurs brutes en K€	2012	2011
FCP Andra	38 669	31 154
Autres titres immobilisés	37 616	20 000
Dépôts et cautionnements versés	184	133
TOTAL	76 469	51 287

Les titres immobilisés en 2012 à hauteur de 76 285 K€ ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence :

FCP Andra

Fonds commun de placement « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des marchés financiers en août 2011, destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20 de la loi de programme

n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Au 31 décembre 2012, sa valeur de marché s'élevait à 40 451 K€, pour une valeur d'achat de 38 669 K€, soit une plus-value latente de 1 782 K€.

Autres titres immobilisés

- Contrats de capitalisation souscrits à hauteur de 25 500 K€, destinés notamment à la couverture du reliquat des charges de long terme devant intervenir avant le 31 décembre 2016 et la couverture des charges de long terme se rapportant à l'installation classée du Cires. Au 31 décembre 2012, les intérêts courus s'élèvent à 3 116 K€ portant la valeur de rachat des contrats à 28 616 K€;
- Dépôts à terme de 9 M€ mobilisés en vue d'obtenir une rentabilité plus élevée que celle proposée avec les valeurs mobilières de placement.

Note 14 : Stocks en cours

Valeurs brutes en K€	2012	2011
Matières premières et fournitures	912	875
En cours de production	3 997	19 874
Produits finis	19 845	5 886
TOTAL	24 754	26 635

Le stock magasin du CSA évalué à 879 K€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité), du petit outillage. Une dépréciation a été dotée à hauteur de 635 K€ sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSA s'élève fin 2012 à 267 496 m³, représentant 26 % de la capacité de stockage théorique du centre.

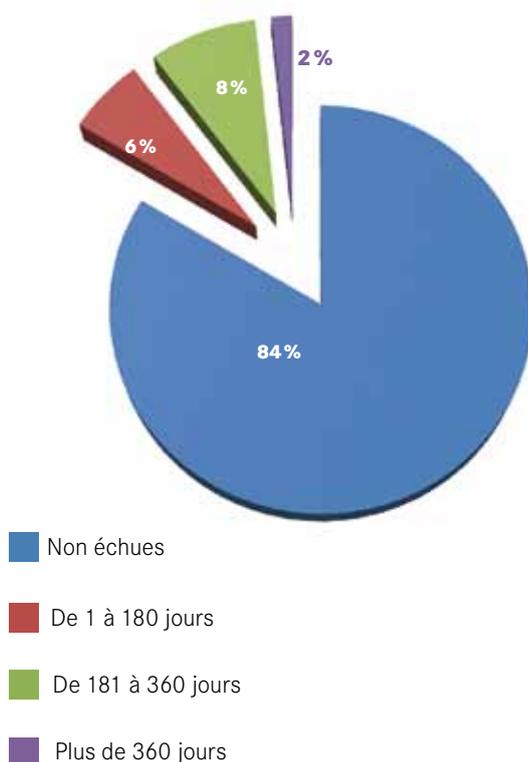
Les ouvrages de stockage disponibles fin 2012 pour l'exploitation s'élèvent à 17 886 K€ pour le CSA et 1 959 K€ pour les alvéoles du Cires.

Note 15 : Créances clients

	2012	2011
Créances clients facturées	8 291	6 502
Effets à recevoir	10	35
Factures à établir	5 643	6 918
Clients douteux ou litigieux	304	207
TOTAL	14 248	13 662

Près de 85% des créances clients non réglées au 31 décembre 2012 sont non échues (soit 6 966 K€).

Les factures échues de plus de 360 jours s'élèvent à 138 K€. Les factures à établir se rapportent principalement aux conventions conclues avec les producteurs de déchets.

Créances clients 2012 par échéance

Note 16 : Autres créances

En K€	2012	2011
Créances sur l'État	20 041	10 342
Autres créances	189 209	186 204
TOTAL	209 250	196 546

Les créances sur l'État de l'exercice se rapportent principalement à la taxe sur la valeur ajoutée et notamment à une demande de remboursement de TVA pour 8 918 K€, déposée en novembre 2012 et obtenue en février 2013. Le reliquat concerne principalement le portefeuille de TVA sur décaissement et sur factures non parvenues.

Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 186 417 K€ à fin 2012, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain financés par les producteurs de déchets. En application de la convention de financement 1999-2006, ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde, ou annulé en cas de non-aboutissement (cette dernière hypothèse étant jugée peu probable à ce stade du projet).

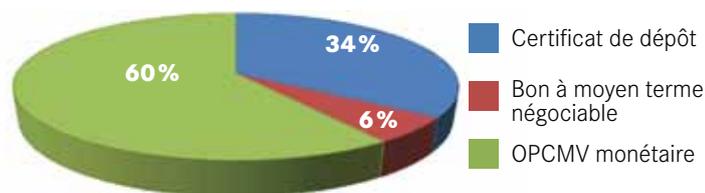
Note 17 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En K€	2012	2011
VMP hors fonds recherche	24 637	46 131
VMP du fonds recherche	62 298	61 711
Total VMP	86 935	107 842
Disponibilités	83 683	115 818
TOTAL DISPONIBILITÉS	83 683	115 818

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement hors fonds recherche baisse de 21 494 K€, au profit de placements immobilisés devant permettre d'obtenir une rentabilité satisfaisante à plus ou moins longue échéance (cf. note 13). Au 31 décembre 2012, il existe un profit latent du portefeuille qui s'élève à 9 K€ (26 K€ à fin 2011).

Le portefeuille des VMP à fin 2012 est composé majoritairement d'OPCVM monétaire :



Disponibilités

La diminution des disponibilités s'explique principalement par le redéploiement de 25 M€ des crédits dédiés aux investissements d'avenir, au profit de l'ANR.

Note 18 : Charges constatées d'avance

En K€	2012	2011
Soutien économique local du Cires	2 070	2 185
Financement d'une installation	2 395	2 395
Autres charges	1 527	1 243
TOTAL	5 992	5 823

Le soutien économique local versé à la mise en service du centre TFA est étalé sur la période d'exploitation du centre jusqu'en 2033.

Le financement de la construction d'une installation de contrôle de colis destructifs sur sol d'autrui sera repris à compter de sa mise en service, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation.

1.5.2 Bilan passif

Note 19 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2011 soit 2 268 K€.

Note 20 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique, pour l'Inventaire national notamment, qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

En K€	2012	2011	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSA	186 555	186 983	0	428
CSM	6 653	6 653	0	0
Cigéo	5 883	5 883	0	0
Inventaire national	370	370	0	0
Non électronucléaire	706	688	18	0
Autres	57	50	7	0
Total des subventions reçues	200 224	200 627	25	428
CSA	146 881	143 065	4 244	428
CSM	6 319	6 254	65	0
Cigéo	2 529	2 241	288	0
Inventaire national	372	267	105	0
Non électronucléaire	474	447	27	0
Autres	49	28	21	0
Total des subventions virées à résultat	156 624	152 302	4 750	428

Note 21 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2012	2011	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 724	1 682	329	287
Agencements des terrains	7 731	7 353	378	0
Constructions	43 309	41 119	3 366	1 176
Matériel et outillage, agencements	44 584	45 569	203	1 188
Matériel de transport	326	328	7	9
Matériel de bureau et informatique	1 181	1 091	144	54
TOTAL	98 855	97 142	4 427	2 714

Note 22 : Avances conditionnées

« La convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires souterrains et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond », qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (EDF 78% - CEA 17% - Areva NC 5%) sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées dans les laboratoires aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 204 204 K€ à fin 2012.

Note 23 : Provisions pour risques et charges

En K€	2012	2011	Augmentation		Diminution	
			Dotation	Autres augment.	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Litige	258	248	10			
Risque de change	0	2				2
Autre provision pour risques	14 554	17 602	2 260		65	5 243
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	14 812	17 852	2 270	0	65	5 245
Provisions pour charges du CSA						
Démantèlement des installations (*)	12 230	11 138		1 092		
Couverture et fermeture définitive (*)	853	979	62	4		192
Surveillance (*)	1 812	1 720	32	60		
Achèvement de travaux	85	78	7			
Autres charges	7 147	7 054	961		868	
Fonds de concours	84	84				
Provisions pour charges du CSM						
Surveillance (*)	7 781	7 645		253	117	
Pérennisation de la couverture (*)	762	771		27	9	27
Autres charges	719	775	9		65	
Provisions pour charges du Cires						
Remise en état	3 904	2 602		1 302		
Surveillance	2 279	1 959	251	69		
Autres charges	3 370	3 435	41		106	
Provisions pour charges hors électronucléaire						
Achèvement de travaux hors électronucléaire (*)	14 961	11 731	4 713	86	597	972
Prise en charge des Terres Bayard (*)	7 556	7 556				
Prise en charge des sources scellées Andra (*)	635	611	18	6		
Provisions pour charges de personnel						
Médailles du travail	330	211	131		12	
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	64 508	58 349	6 225	2 899	1 774	1 191
<i>dont charges de long terme soumises à l'article 20(*)</i>	<i>46 590</i>	<i>42 151</i>	<i>4 825</i>	<i>1 528</i>	<i>723</i>	<i>1 191</i>
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	79 320	76 201	8 495	2 899	1 839	6 436

Note 23.1 : Présentation générale des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

La provision pour litige se rapporte principalement à un recours déposé par l'Agence, suite à une notification de redressement portant sur l'application de la législation de Sécurité sociale, d'assurance chômage.

Les autres provisions portent sur des risques de changement de scénario de référence des filières industrielles (hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets hors électronucléaire, hypothèses de fermeture de centre de stockage) ainsi que sur des contentieux évalués « à dire d'expert ».

Provisions pour charges du CSA

Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 222 K€ et celle revenant aux producteurs de déchets de 12 008 K€, avec pour contrepartie un actif de démantèlement.

Les coûts de couverture définitive et de fermeture du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité hors électronucléaire, des producteurs dits « occasionnels » et « moyens producteurs »). À fin 2012, ces déchets représentent 1,11 % de la capacité théorique du centre.

Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité hors électronucléaire et des producteurs dits « occasionnels »). À fin 2012, ces déchets représentent 0,50% de la capacité théorique du centre.

Les autres charges visent à couvrir les coûts futurs induits par les prestations de stockage des déchets sur le CSA (dont 3 477 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 2 594 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés).

Provisions pour charges du CSM

Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre ainsi que les travaux de pérennisation de la couverture sont provisionnés à hauteur de 2,80092 %, correspondant à la quote-part des déchets provenant de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie). Le transfert de cette prise en charge à l'Agence fait suite à la signature d'une transaction avec cette entité en février 1996. La provision à fin 2012 est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM, dont 516 K€ au titre de la mise en sécurité et rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE).

Provisions pour charges du Cires

L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire est expressément stipulée par arrêté préfectoral. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site telle que définie dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1^{er} janvier 2005. L'augmentation de l'exercice de 1 302 K€ intègre, outre une charge de désactualisation de 140 K€, 1 037 K€ de coûts de remise en état se rapportant à deux nouveaux bâtiments mis en service en 2012. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement, amortissable sur la durée d'utilisation des bâtiments à démanteler.

Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre, de manière à rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.

Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du Cires dont 3 024 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage, pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.

Provisions pour charges hors électronucléaire

La provision pour achèvement de travaux valorise les coûts estimatifs de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière hors électronucléaire. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.

La provision pour prise en charge des terres Bayard est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.

La provision pour prise en charge des sources scellées est destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993.

Provisions pour charges de personnel

Cette provision est destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

Note 23.2: Provisions soumises aux obligations de sécurisation du financement

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié par le décret 2010-1673 du 29 décembre 2010 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures, soit d'ici juin 2011, sauf mise en œuvre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 20 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite « loi Nome » qui accorde aux exploitants nucléaires un report de cinq ans en matière de mise en œuvre du plan de constitution des actifs, sous réserve de remplir les deux conditions suivantes :

- la part des charges de long terme, hors charges liées au cycle d'exploitation, évaluées en euros courants et couvrant la période 2006-2030 représente moins de 10% de l'ensemble de ces mêmes charges évaluées en euros courants ;
- au moins 75% des provisions afférentes aux charges de long terme, à l'exclusion de celles liées au cycle d'exploitation, sont couvertes au 29 juin 2011 par des actifs.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le

tableau précédent par une étoile (*) et totalisées sur la ligne « dont charges de long terme soumises à l'article 20 ». Elles représentent un total de 46 590 K€ en valeur actualisée à fin décembre 2012.

Présentation des provisions selon les nomenclatures de l'arrêté du 21 mars 2007

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 56 % des provisions en valeur brute :

En K€	Hypothèses		Quote-part Andra	Valeur brute 31/12/2012	Valeur actuelle 31/12/2012	Valeur actuelle 31/12/2011
	Inflation	Actualisation				
Nomenclature 4						
Démantèlement des installations CSA	3,00%	3,50%	100,00%	14 988	12 230	11 138
Couverture & fermeture CSA	3,00%	3,50%	1,11%	1 045	853	787
Achèvement travaux non électronucléaire :						
dont quote-part actualisée	2,00%	3,50%	100,00%	18 214	15 332	13 818
dont quote-part non actualisée	Conditions 2012	N/A	100,00%	7 820	7 820	6 080
Nomenclature 5						
Pérennisation couverture CSM	3,00%	3,50%	2,80%	833	762	771
Surveillance CSM	2,00%	3,50%	2,80%	27 227	7 781	7 645
Entretien de la couverture CSA	3,00%	3,50%	1,11%	0	0	192
Surveillance CSA	2,00%	3,50%	0,50%	13 292	1 812	1 720
TOTAL				83 419	46 590	42 151

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité.

Les exploitants d'installation nucléaire de base restent responsables de leurs déchets, au regard de la loi du 28 juin 2006. Dans ce cadre, ils doivent provisionner et sécuriser les coûts futurs des centres de stockage de l'Agence, au prorata de leurs livraisons de déchets.

Au cas particulier des coûts futurs de démantèlement des installations du CSA, la provision est constituée en totalité au passif. Un actif de démantèlement du même montant est inscrit à l'actif, avec une distinction entre la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers.

Concernant les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et des incertitudes

Charges de gestion à long terme des déchets radioactifs (nomenclature 4)

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSA sont estimées sur la base de devis révisés en 2009, avec pour hypothèse, une date prévisionnelle de réalisation

des travaux en 2054. Cette échéance pourrait être revue en fonction de l'évolution du taux de remplissage du centre et/ou des scénarii de fermeture. L'hypothèse retenue à ce jour est un démantèlement des installations situées en zone nucléaire et la réalisation d'une couverture végétale.

Les provisions pour achèvement de travaux hors électronucléaire sont évaluées sur la base des hypothèses suivantes :

- calendrier prévisionnel de stockage des déchets prévu en 2026 pour FA-VL et 2030 pour HA/MA-VL;
- coût de stockage des déchets FA-VL issu d'une évaluation 2005, basée sur un inventaire de référence de 30 000 tonnes. Une nouvelle évaluation est attendue suite au rapport sur les différents scénarios de gestion possibles de ces déchets, remis fin 2012 au Gouvernement;
- coût de stockage des déchets MA/HA-VL issu du rapport public 2004-2005. La révision de l'estimation est planifiée à l'issue d'une nouvelle évaluation qui sera arrêtée par le ministre de l'Énergie.

Charges de surveillance après fermeture des stockages (nomenclature 5)

Les coûts de surveillance des installations nucléaires de base du CSM et du CSA sont évalués pour 300 ans, après fermeture des centres.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts associés :

- au cas particulier du CSM, la phase de surveillance du centre est prononcée officiellement depuis le décret n° 2003-30 du 10 janvier 2003. Suite à l'avis favorable de l'Autorité de sûreté nucléaire rendu début 2010 sur une démarche progressive de pérennisation de la couverture, la durée de la surveillance active du centre s'étale sur toute la période des travaux de pérennisation de la couverture ;
- concernant la surveillance du CSA, les hypothèses retenues sont celles d'un scénario nominal, ne prenant pas en compte des travaux de pérennisation de couverture. Ce scénario est basé sur l'hypothèse que la couverture à mettre en place pour le CSA ne devrait pas nécessiter de travaux similaires à ceux du CSM, au regard du retour d'expérience qui sera fait pour le CSM.

Principales évolutions survenues depuis la clôture 2011

Les évolutions survenues depuis la clôture de l'exercice 2011 se rapportent :

- à l'actualisation financière des provisions ;
- à l'actualisation technique des provisions induite par l'augmentation de la quote-part des déchets à la charge de l'Agence, suite aux prises en charge des déchets réalisées dans l'année.

Au cas particulier de l'exercice 2012, la revalorisation porte principalement sur les achèvements de travaux hors électro-nucléaire, du fait notamment :

- du surcoût de traitement des déchets consécutif au faible niveau de traitement des déchets par Socatri et à l'arrêt de l'incinération par Socodei ;
- de l'orientation des têtes de paratonnerres non compactés vers un stockage en profondeur, suite à la validation en décembre 2012 d'une installation de démontage permettant de réduire les volumes de stockage.

Taux d'actualisation retenus

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2012 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

Options retenues	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans & > 5 ans / profil de dépense linéaire	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 30 ans & > 5 ans / profil de dépense ponctuelle	2,00%	5,00%
Cat. 3 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
Si indice TP (travaux publics) majoritaire dans la dépense	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets hors électronucléaire devant se réaliser dans les cinq ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder :

- un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du taux de l'échéance constante à 30 ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté) ;
- et le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 3,77% majorés de 1 point, soit un plafond de 4,77%. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 2 juillet 2001) a été de 2,95% du 24 au 27 août 2012 et sa valeur maximale de 4,62% le 2 juin 2009.

À l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise de méthode pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans).

À ce titre, le rapport de la CNEF de juillet 2012 stipule « en l'absence de conclusion évidente et indiscutée sur le niveau du taux d'actualisation approprié, il convient de revenir aux principes de base qui conduisent vers une approche prudente ».

Le taux d'actualisation retenu comme prudent par l'Agence est de 3,50% pour l'ensemble des provisions relevant de l'article 20. Au regard de la spécificité principale des provisions constituées, associée à la taille et à la structure de l'établissement, l'Andra estime que ce taux d'actualisation permettra à l'Agence d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Deux observations peuvent être faites :

- le taux d'actualisation net d'inflation des engagements de retraite de l'État – qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) – était de 1,53 en 2010 (rapport CNEF de janvier 2012);
- le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme. (rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le commissariat général du plan, Documentation française, 2005)

Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

En K€	Actualisation 3,00 %	Actualisation 3,50 %	Actualisation 4,00 %	Actualisation 4,50 %	Actualisation 5,00 %
Total des provisions (article 20)	54 528	46 590	40 991	36 743	33 377
Ratio valeur actuelle/valeur brute	65 %	56 %	49 %	44 %	40 %

Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

Organe de comité de suivi

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du Conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 modifié relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.

Approbation par le Conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme

La politique générale de gestion des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de l'Agence, après avis du comité financier.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Initialement approuvée à l'unanimité le 6 mai 2011, cette politique a été modifiée en mai et en décembre 2012 afin d'élargir respectivement la limite de perte maximale en capital et les règles de placement.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Les objectifs d'investissement actés sont par ordre de priorité :

- limiter le risque de perte en capital: le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95% des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 5% du portefeuille;
- obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs: l'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5% brut + inflation (soit 3,5% correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95%;
- prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance: l'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- la mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- la mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et de modèles de marché, la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- la constitution d'une réserve destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- la mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

Enfin, des règles de placement fixent des limites par classe d'actifs (actions/obligations), par catégorie de produit (actions zone euro, américaines/obligations souveraines, indexées sur inflation, d'entreprises) et par catégorie d'émetteurs, en vue de limiter les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur), au risque de liquidité.

Situation des actifs de couverture et taux de couverture des provisions

En K€	2012
Valeur comptable des parts du FCP Andra	38 669
Plus-values latentes du FCP Andra	1 782
<i>Valeur liquidative du FCP Andra</i>	40 451
Actif quote-part producteurs	11 973
Actif quote-part État	7 556
<i>Actifs quote-part tiers</i>	19 529
TOTAL ACTIF	59 980
En K€	2012
Provisions pour charges relevant de l'article 20	46 590
TOTAL PASSIF	46 590

Les actifs de couverture immobilisés en vue de sécuriser le financement des charges de long terme relevant de l'article 20 sont gérés au sein d'un Fonds commun de placement Andra agréé par l'AMF en 2011.

À fin 2012, la valeur liquidative du fonds s'élève à 40 451 K€ (dont 1 782 K€ de plus-values latentes).

Le taux de rendement annualisé du fonds (4,24% en 2012) est supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,50% retenu par l'Agence.

Le fonds est composé à 56% de titres d'entreprises, 38% de titres gouvernementaux de la zone euro, et 6% d'actions. Une évolution progressive du fonds en actions et obligations devrait se faire dans le temps, en conformité avec les études d'allocation stratégique présentées au comité financier et la politique générale relative aux actifs dédiés.

L'indice stratégique de performance se répartit entre le Barclays Capital Euro Gouvernement et le MSCI EMU. Toutefois, un indice de référence propre aux objectifs de gestion du fonds pourra être fixé sur certaines périodes, dès lors que le fonds pourra être investi en ligne avec son indice stratégique, compte tenu de la contrainte de perte maximale en capital fixée par la politique.

L'hypothèse retenue à ce jour est une couverture complète des provisions relevant de l'article 20 d'ici juin 2016, conformément au dispositif dérogatoire de la loi Nome.

Le taux de couverture des provisions est de 87% à fin 2012 (soit 40 451 K€ rapportés à 46 590 K€), la réglementation ne permettant pas de retenir les actifs « quote-part tiers » en l'absence de créance formalisée à ce jour envers les producteurs et l'État.

Note 24 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	2012	2011
Emprunts accordés	25 000	25 000
Remboursements	-11 375	-10 125
Intérêts courus	57	62
TOTAL DES EMPRUNTS	13 682	14 937
Banques créditrices	5 272	8 395
Autres	36	26
TOTAL DES DETTES	5 308	8 421

L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt de 25 M€ pour financer la construction du Cires, remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

Note 25 : Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend pour 720 K€ les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

Note 26 : Avances et acomptes reçus

Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la « convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques ». Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couche géologique profonde.

Une première demande de rémunération complémentaire a été formulée par l'Agence aux producteurs en 2008 dont le calcul est basé :

- d'une part, sur l'exclusion de l'assiette des dépenses concernées dont l'origine ne relève pas de sa responsabilité;
- d'autre part, sur la réévaluation des dépenses sur la base des indices de révision qui lui paraissent devoir être retenus.

Cette réclamation a fait l'objet d'un rapport d'expertise visant à analyser l'origine et la nature du désaccord entre les parties.

L'avis de conciliation rendu en mars 2012 préconise que les parties se rapprochent en vue d'octroyer une rémunération raisonnable à l'Andra.

Note 27 : Dettes fournisseurs

En K€	2012	2011
Factures fournisseurs	22 845	14 424
Factures non parvenues	27 064	17 641
DETTES SUR BIENS ET SERVICES	49 909	32 065
Factures fournisseurs	5 835	3 016
Factures non parvenues	515	1 202
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	6 350	4 218
TOTAL	56 259	36 283
<i>dont factures fournisseurs parvenues</i>	28 680	17 440
<i>dont factures fournisseurs non parvenues</i>	27 579	18 843

Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours fin de mois date de réception de facture pour tout nouveau contrat signé depuis décembre 2007.

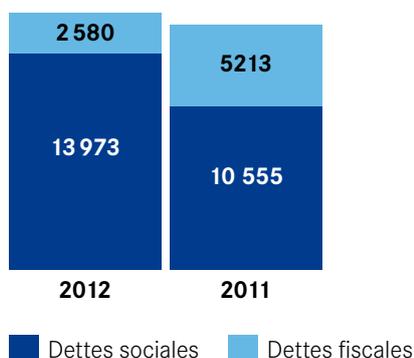
Le délai moyen de paiement des fournisseurs en 2012 est de 40 jours, contre 49 jours en 2011.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 sont réparties pour 83 % en dettes à échoir et 17 % en dettes échues. Concernant ces dernières, le non-paiement est justifié par une facturation non conforme aux prestations attendues.

Dettes fournisseurs par échéance (en K€)
Hors retenues de garanties



Note 28 : Dettes fiscales et sociales



Les dettes sociales évaluées à fin 2012 à 13 973 K€ comprennent, pour 8 498 K€, les provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses.

La variation du poste des dettes fiscales s'explique principalement par les avis de recouvrement à payer au titre de la taxe dite de « stockage » : 440 K€ à fin 2012 en application de la LFR 2012, contre 2 420 K€ à fin 2011 en application du décret n° 2011-1935 du 22 décembre 2011.

Note 29 : Autres dettes

En K€	2012	2011
Avoirs à établir	3 133	1 197
Fonds recherche	43 615	52 488
Fonds des investissements d'avenir	74 997	99 997
Autres dettes	4 584	3 269
TOTAL	126 329	156 951

Le solde comptable du fonds dédié à la recherche s'élève à 43 615 K€ à fin 2012.

Le fonds dédié aux investissements d'avenir a été ramené à 74 997 K€, suite au redéploiement de 25 M€ des crédits au profit de l'ANR, conformément à la convention État/ANR signée en janvier 2012.

Les autres dettes se rapportent notamment aux accords réciproques des salariés signés dans le cadre des conventions de mobilité.

Note 30 : Produits perçus d'avance

En K€	2012	2011
Prestations restant à réaliser	14 966	14 350
Financement des investissements	78 409	59 899
Financement des stocks	247	329
TOTAL	93 622	74 578

Les prestations restant à réaliser se rapportent pour 9 778 K€ aux projets subventionnés, pour lesquels des dépenses restent à réaliser (5 834 K€ au titre du Grenelle de l'environnement et 3 944 K€ au titre des missions d'intérêt général).

Les investissements financés correspondent à une valeur nette, soit 119 430 K€ d'investissements financés et -41 021 K€ de reprise en résultat selon le rythme des amortissements pratiqués (contre respectivement 96 659 K€ et -36 760 K€ en 2011).

1.5.3 État des créances et dettes au 31 décembre 2012

État des créances en K€	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Immobilisations financières (1) (2)	184	4	180
De l'actif circulant			
Avances et acomptes versés	811	811	0
Clients douteux ou litigieux	304	304	0
Autres créances clients	13 944	13 944	0
Personnel et comptes rattachés	22	22	0
Sécurité sociale et autres organismes	0	0	0
État et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	0	0	0
- Taxe sur la valeur ajoutée	18 745	18 745	0
- Autres impôts et taxes	1 208	1 208	0
- Divers	88	88	0
Débiteurs divers	189 192	2 193	186 999
Charges constatées d'avance	5 992	1 457	4 535
TOTAL	230 490	38 776	191 714
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0		
(2) Remboursements obtenus	0		

État des dettes en K€	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- À un an maximum à l'origine	5 365	5 365	0	0
- À plus d'un an à l'origine	13 625	1 250	5 000	7 375
Emprunts et dettes financières divers	833	479	40	314
Avances et acomptes reçus	4 191	4 191	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	49 909	49 909	0	0
Personnel et comptes rattachés	6 965	6 965	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	7 008	7 008	0	0
État et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
- Taxe sur la valeur ajoutée	314	314	0	0
- Autres impôts et taxes	2 267	2 267	0	0
Dettes sur immobilisations	6 350	6 350	0	0
Autres dettes	126 329	51 872	12 000	62 457
Produits constatés d'avance	93 622	15 494	37 586	40 542
TOTAL	316 778	151 464	54 626	110 688
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 250			

1.5.4 Produits à recevoir et charges à payer

En K€	2012	2011
Produits à recevoir		
Autres titres immobilisés	3 116	0
Créances clients	5 643	6 918
Autres créances	189 145	186 773
Valeurs mobilières - Disponibilités de placement	48	212
TOTAL	197 952	193 904
Charges à payer		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93	88
Emprunts et dettes financières divers	113	112
Dettes fournisseurs	27 579	18 843
Dettes fiscales et sociales	12 259	13 146
Autres dettes	80 383	102 170
TOTAL	120 427	134 359

Produits à recevoir

- Les titres immobilisés correspondent aux intérêts courus des placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme).
- Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 186 417 K€ à fin 2012, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain.

Ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde ou annulé en cas d'abandon du projet.

Charges à payer

Les autres dettes se rapportent pour 74 996 K€ aux ressources affectées aux investissements d'avenir.

1.5.5 Tableaux des engagements

En K€	Cf. note	2012	2011
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	(a)	46	880
Indemnités de fin de carrière : passif social	(b)	10 383	8 296
Avances conditionnées	(c)		
TOTAL		10 429	9 176
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	(d)	29 628	24 786
Autres engagements		0	0
TOTAL		29 628	24 786

(a) Cautions et garanties données dans le cadre de contrats d'études à l'étranger.

(b) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de la Sécurité sociale, ces engagements sont évalués, charges sociales incluses, avec une hypothèse de taux de rendement de 2,75%, en référence à l'indice Bloomberg.

En K€	2012	2011
Montant des droits bruts acquis et comptabilisés	11 191	9 045
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	50 973	49 000

(c) Les sommes versées par les producteurs au titre de la construction du laboratoire sur la période 1999-2006 sont susceptibles d'être prises en compte dans l'hypothèse de création d'un centre de stockage en profondeur (cf. note 22 du passif).

(d) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.511-1 et suivants du Code de l'environnement pour 24 091 K€.

Instances au 30 mars 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur François-Michel GONNOT - nommé Président par décret du 15 septembre 2010

Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Monsieur Christian BATAILLE - Député du Nord - nommé le 30 octobre 2012 (JO du 8 novembre 2012)

Madame Fabienne KELLER - Sénatrice du Bas-Rhin - nommée le 8 février 2012 (JO du 30 mars 2012)

Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

Monsieur Philippe DUPUIS - Directeur général adjoint en charge de la direction des finances - Réseau de transports d'électricité (RTE) - nommé par décret du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de l'énergie

Madame Maria FAURY - Directrice scientifique du secteur « énergie, développement durable, chimie et procédés » - Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGR) - nommée par décret du 21 juin 2011 sur proposition du ministre chargé de la recherche

Madame Patricia BLANC - Directrice générale de la prévention des risques - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) - nommée par décret du 13 février 2013 sur proposition du ministre chargé de l'écologie

Monsieur Pierre LEPETIT - Inspecteur général des finances - Inspection générale des finances (IGF) - nommé par décret du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé du budget

Madame Raphaële PAILLOUX - Directrice de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique - Direction générale de l'armement (DGA) - nommée par décret du 18 mai 2011 sur proposition du ministre chargé de la défense

Monsieur Jean-Luc RICHON - Adjoint au chef du bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques - Direction générale de la santé (DGS) - nommé par décret du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de la santé

Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

Élus locaux :

Monsieur Gilles CLEMENT - Maire de Mont-près-Chambord - Conseiller général du Loir-et-Cher - nommé par décret du 8 juin 2010

Monsieur François-Michel GONNOT - Conseiller municipal de Noyon - nommé par décret du 8 juin 2010

Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'Écologie :

Monsieur Philippe VESSERON - Président d'honneur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Président du Comité national de la géothermie - nommé par décret du 8 juin 2010

Monsieur Vincent LE BLAN - Délégué général de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) - nommé par décret du 8 juin 2010

Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

Monsieur Laurent STRICKER - Président de L. Stricker-Conseil - nommé par décret du 8 juin 2010

Monsieur Hervé BERNARD - Administrateur général adjoint - Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) - nommé par décret du 8 juin 2010

Personnalité qualifiée au titre de la recherche :

Monsieur Jean-François STEPHAN - Directeur de l'institut national des sciences de l'Univers au Centre national de la recherche scientifique (INSU/CNRS) - nommé par décret du 18 mai 2011

Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence

Administrateurs élus le 18 février 2010

Madame Catherine COBAT-VITTECOQ - CGC

Monsieur Jacques DELAY - CGC

Monsieur Michel NICOLAS - CGC

Monsieur Jean-Noël DUMONT - CGT

Madame Corinne MILESI - CGT

Madame Elisabeth LECLERC - CFDT

Monsieur Hervé De LOGIVIERE - CFDT

Monsieur Alain ROULET - CFDT

Assistent également aux séances

Monsieur Laurent MICHEL – Commissaire du Gouvernement, représenté par Monsieur Pierre-Marie ABADIE – Directeur de l'Énergie – Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Monsieur Bernard ABATE – Contrôleur général – Contrôleur général économique et financier – Mission énergie (CGEFI)

Madame Marie-Claude DUPUIS – Directrice générale de l'Andra

Madame Gaëlle SAQUET – Secrétaire générale de l'Andra

Monsieur Pierre MAULER – Secrétaire du Comité d'entreprise de l'Andra

COMITÉ FINANCIER

Monsieur Philippe DUPUIS – Président du comité financier – nommé par le conseil d'administration du 24 juin 2010 – Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé de l'énergie

Monsieur Pierre LEPETIT – Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget

Monsieur Bertrand MICHELET – Ingénieur civil, manager matières nucléaires et démantèlement de la Direction générale de l'armement au ministère de la défense

Monsieur Michel NICOLAS – Administrateur salarié et, en tant que suppléant, Monsieur Alain ROULET, administrateur salarié

Assistent également aux séances

Monsieur Olivier DAVID – Chef du bureau politiques publiques et tutelles – Direction de l'énergie au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Monsieur Bernard ABATE – Contrôleur général – Contrôleur général économique et financier – Mission énergie (CGEFI)

Madame Marie-Claude DUPUIS – Directrice générale de l'Andra

Madame Gaëlle SAQUET – Secrétaire générale de l'Andra

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Monsieur Christian Fouillac – Président du conseil scientifique de l'Andra – Doctorat d'État en géochimie – Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières

Monsieur Bernard Boullis – École centrale Arts & Manufactures – Directeur du programme « Aval du cycle » au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – Professeur à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires

Monsieur Michel Callon – Ingénieur de recherche au Centre de sociologie de l'innovation (École nationale supérieure des mines – Paris / CNRS) – Professeur de sociologie des marchés à l'École nationale supérieure des mines – Paris

Monsieur Hervé Chamley – Doctorat d'État en océanographie géologique – retraité – Ancien directeur scientifique du département Sciences de la Terre, Univers & Environnement – Ancien directeur du Laboratoire de sédimentologie et géodynamique, Université Lille 1

Monsieur Marc Demarche – Ingénieur civil des mines belges – Directeur général adjoint de l'Ondraf (Belgique)

Monsieur Alexandre Ern – Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées – Directeur adjoint du Cermics – Responsable de l'équipe Mécanique des fluides

Madame Anne Flüry-Herard – Docteur en médecine – CES Hématologie – Adjointe au directeur des sciences du vivant du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – Conseiller scientifique près du Haut-commissaire (radioprotection, santé)

Monsieur Laurent Michot – Ingénieur et docteur – École nationale supérieure de géologie – Directeur de recherche – Université de Lorraine – Nancy

Monsieur Marc Panet – Ingénieur civil des Mines – École nationale supérieure des mines – Paris – Ancien PDG de FC International SA et d'EGG SIMECSOL

Madame Karen Scrivener – PhD Imperial College of London – Directrice du Laboratoire des matériaux de construction – École polytechnique fédérale de Lausanne

Monsieur Pierre Toulhoat – Docteur ès Sciences – Université Paris VI – Directeur scientifique (à mi-temps) de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques – Chef de projet (PAST) au CNRS

Monsieur Michel Vauclin – Docteur ès Sciences physiques – Directeur de recherche au CNRS

Membre de droit :

Monsieur Yves Bréchet – Haut-commissaire à l'énergie atomique

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Andra, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe 1.3.1.4 « Traitement comptable du fonds recherche » de l'annexe qui expose les principes comptables mis en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence concernant le fonds recherche institué par la loi du 28 juin 2006. Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche, tel que prévu par les textes.

- La note 23 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe qui mentionne les modalités d'évaluation des actifs et passifs de fin de cycle. Cette évaluation, qui résulte de la meilleure estimation de la Direction, est sensible aux hypothèses retenues en termes de devis, d'échéanciers de décaissements et de taux d'actualisation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- La note 1.3.1.1. « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe présente les principes comptables relatifs aux immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.
- La note 1.3.1.8 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les principes comptables relatifs aux charges de long terme concernant les engagements de fin de cycle. Les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont ainsi constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière. Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont inscrits en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n° 2004-06 et de l'avis N° 2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».
- Dans ce contexte, les provisions constituées ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Agence.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans la note 23 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions. En outre, des ajustements pourraient résulter, d'une part, des orientations données par les autorités de Tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine et Paris la Défense, le 12 avril 2013
Les commissaires aux comptes



Sylvaine Leprail



Denis Marangé



AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS
1/7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél.: 01 46 11 80 00
www.andra.fr

